



Conseil économique et social

Distr. générale
17 juin 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-25 juillet 2019

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par la International Public Relations Association, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et Social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'International Public Relations Association (IPRA), créée en 1955, est le premier réseau mondial de professionnels des relations publiques constitué à titre personnel. L'IPRA s'est vu accorder le statut consultatif auprès du Conseil économique et social en 1984. L'Association se félicite du thème de la session de 2019 consistant à Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité.

Un engagement pour une communication efficace à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable.

De solides stratégies de communication sont nécessaires pour une meilleure diffusion des objectifs de développement durable. La sensibilisation de la population mondiale doit être la première priorité des organismes des Nations Unies et de leurs ONG partenaires. L'IPRA encourage les gouvernements et la société civile à mettre en place de solides programmes de communication mondiale autour des objectifs de développement durable tout en poursuivant leurs propres programmes proactifs. Par exemple, par le biais de notre réseau mondial, nous reconnaissons ceux qui donnent de puissants exemples de communication efficiente visant à promouvoir les objectifs de développement durable.

Des programmes destinés à sensibiliser le public aux objectifs de développement durable.

L'IPRA est l'organisateur de la cérémonie annuelle des Prix d'excellence « Planète d'or ». Créée en 1990, cette compétition reconnaît l'excellence dans la pratique des relations publiques partout dans le monde. Depuis 1990 et en partenariat avec le Département de la communication globale des Nations Unies, l'IPRA a mis en place une récompense pour les réalisations exceptionnelles de manière à reconnaître les programmes de relations publiques qui traitent les questions abordées par les Nations Unies. Ce prix est maintenant connu comme le Prix de la contribution mondiale de l'IPRA – à l'appui des objectifs de développement durable des Nations Unies. Les bénéficiaires récents de cette récompense ont excellé dans des programmes de communication qui permettent au public de reconnaître, de comprendre et de soutenir les objectifs de développement durable, y compris ceux qui sont en cours d'examen. Les stratégies de communication efficaces telles que celles que nous reconnaissons sont indispensables à la mise en œuvre des objectifs.

Le plus récent lauréat de l'IPRA a montré combien il est important de mener une communication stratégique pour permettre la mobilisation d'un appui dans le sillage d'une catastrophe climatique. En 2017, l'île d'Anguilla a été dévastée par l'ouragan Irma. Suite à une solide stratégie de communication élaborée par Aequitas Consulting, la Pure Anguilla Foundation a pu mobiliser une aide internationale importante, y compris de la part de gouvernements, ce qui a contribué à initier la reconstruction et à mettre en place des infrastructures en faveur de la résilience.

L'IPRA joue également un rôle important dans la planification et l'exécution de la Conférence de la société civile du Département de la communication globale des Nations Unies. Nous attachons une grande valeur à ces échanges avec la communauté non gouvernementale et prions le Conseil économique et social, ses États membres et les autres organisations non gouvernementales de continuer à appuyer ces rencontres et d'examiner avec attention leurs documents finals, qui revêtent une importance vitale.

L'IPRA est fière de son action à l'appui des objectifs de développement durable et de son engagement en faveur d'une communication susceptible d'améliorer la condition humaine.
